



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 28 AVRIL 2016

Délibération N°2016/042
Date de convocation : 18 AVRIL 2016
Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille quinze, le 28 Avril 2016 à dix huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis aux Ateliers Culturels de CAUDRY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (57 titulaires 4 suppléants) :

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Béviliers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caulery
Clary
Dehéries
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Alexandre BASQUIN	Denise LESAGE	Joselyne HERLEMONT (S)
Hubert DEJARDIN	Yannick HERBET	Jacques OLIVIER
Nathalie GAVE	Christian PAYEN	Gérard LENOBLE
Jean-Pierre THIEULEUX	Christian PECQUEUX	Brigitte ROLAND-BEC
Thierry WALEMME (S)	Francis LEBLON	Dominique LAMOURET
Agnès BERANGER	Didier BONIFACE	Frédéric BRICOUT
Guy BRICOUT	Mélanie DISDIER	Pierre LEVEQUE
Anne-Sophie MERY-DUEZ	Bernard POULAIN	Liliane RICHOMME
Martine THUILLEZ	Sandrine TRIOUX	Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK	Gerard TAISNE	Gilles PELLETIER
Pierre LAUDE	Bernard PLET	Jean-Claude GERARD
Gilberte SZOPA (S)	Jean Louis CAUDRELIER	Karine ELOIR
Annie DORLOT	Joseph MODARELLI	Isabelle PIERRARD
Serge SIMEON	Pascal FOULON	Janine TOURAINNE
Pascal COQUELLE	Michel HENNEQUART	Laurence RIBES
Michel GOUVART (S)	Didier BLEUSE	Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON	Augustine NOIRMAIN	Jean Pierre RICHEZ
Daniel CATTIAUX	Véronique NICAISE	Maurice DEFAUX
Henri QUONIOU	Stéphane JUMEAUX	Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ	Axelle DOERLER	Daniel FIEVET

Membre(s) Excusé(s) (0) :

Membre(s) Absent(s) (5) :

Laurence MONTEIRO LOPEZ, Pierre Henri DUDANT, Alain RIQUET, Patrice BONIFACE, Marc DUFRENNE.

Membre(s) ayant donné procuration (11) :

Vincent WAXIN à Denise LESAGE, Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Denis COLLIN à Frédéric BRICOUT, Régine DHOLLANDE à Anne - Sophie MERY - DUEZ, Brigitte PRUVOST à Sandrine TRIOUX, Charles BLANGIS à Serge SIMEON, Laurent COULON à Christian PECQUEUX, Brno MANNEL à Isabelle PIERRARD, Joëlle MANESSE à Annie DORLOT, Marc PLATEAU à Daniel FIEVET, Pascal LEVEQUE à Nathalie GAVE, .

Laurence RIBES est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2016/042 – Exonération de CFE et Taxes Foncières

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, certains commerçants situés dans un quartier prioritaire de la ville de Caudry, peuvent bénéficier d'une exonération de CFE et de taxes foncières.

Monsieur le Président précise qu'à ce jour, il n'est pas prévu de compensation par l'Etat de cette exonération qui est de droit.

Néanmoins, dans l'hypothèse où la Communauté de Communes ne souhaite pas voir l'application de cette exonération, une délibération de l'assemblée communautaire est nécessaire.

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de se prononcer sur ce point

1 abstention Mme DORLOT

Sont favorables à l'exonération : A BERANGER, D BONIFACE, F BRICOUT, G BRICOUT, D COLLIN, R DHOLLANDE, M DISDIER, P LEVEQUE, AS MERY – DUEZ, B POULAIN, B PRUVOST, L RICHOMME, M THUILLEZ, S TRIOUX, S WARWICK,

Sont contre l'exonération : le reste de l'assemblée ;

De ce fait, l'assemblée communautaire REJETE la demande de l'exonération

REJETE

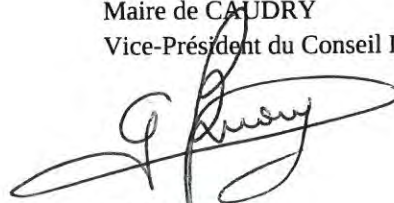
Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 10 mai 2016 et de la publication

Pour expédition conforme
Caudry, le 10 mai 2016
Le 10 mai 2016

Vu,



Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil Départemental



Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.